

# Au Puits de La Paracha

*Pensées recueillies  
de Rabbi  
Elimelech  
Biderman Chlita*

Réhé



## Au Puits de La Paracha

### Réhé

#### **« Tel un père compatissant pour son fils » : dès lors, pourquoi s'inquiéter ?**

« Vous êtes les enfants d'Hachem votre D. ne vous tailladez point le corps, ne vous rasez pas entre les yeux, en l'honneur d'un mort. Car tu es un peuple consacré à Hachem ton D. (...) » (14, 1-2)

« Sachant que vous êtes les enfants d'Hachem et qu'Il vous aime plus qu'un père n'aime son fils, ne vous tailladez point le corps sur tout ce qu'Il amènera sur vous, car tout ce qu'il amène sur vous est pour votre bien. Et si vous ne Le comprenez pas, cela ressemble à des petits enfants qui ne comprennent pas les agissements de leur père et qui (malgré tout) se reposent sur lui, vous aussi reposez-vous sur Hachem. Car tu es un peuple consacré à Hachem, et c'est vous qu'Hachem a choisi comme peuple, c'est pourquoi ayez confiance de tout votre cœur et de toute votre âme que tout est soigneusement calculé d'En-Haut pour votre bien et votre profit. » (Ibn Ezra)

Ce verset s'adresse donc à tous ceux qui ne cessent de s'inquiéter pour leur subsistance, leur santé physique ou morale, qui sont rongés par le doute de savoir s'ils auront des enfants et s'ils auront plaisir à les voir grandir et suivre le droit chemin. Cette inquiétude est comme un joug de fer, pesant sur leur nuque qui leur brise le corps et l'âme. « Enlevez ce poids de votre cœur, leur dit Hachem, car Je me préoccupe constamment de votre bien comme un père compatissant pour son fils ! »

Et de fait, celui qui se souvient en permanence qu'il est un enfant de son Père Céleste qui le nourrit, pourvoit aux besoins de tous et supplée à tout ce qui lui manque, ne s'inquiétera jamais de son avenir. Il acceptera en outre avec amour et joie tout ce qui lui arrive et ne dira jamais : « Malheur

au sort qui est le mien ! » Car il sera toujours confiant dans le fait que tout ce que son Père prévoit lui sera finalement bénéfique, comme l'exprime le Talmud Yérouchalmi (Orayote 3, 4) : « C'est pour mon bien que ma vache s'est cassée le pied ! » Cette conviction l'aidera à se sentir toujours joyeux et satisfait de son sort, et tous les mauvais décrets qui pesaient sur lui s'annuleront et seront transformés en bien. Il assistera à un déversement de bénédictions.

En résumé, il incombe à chaque juif de placer son entière confiance en Hachem, d'accepter à chaque instant avec amour tout ce qui lui arrive, et de savoir qu'il existe une raison qui dépasse notre entendement à chaque évènement de son existence, qu'il soit bon ou mauvais.

Le commentaire de Tossefote (Daat Zékenim 14, 1) suit le même esprit :

« "Vous êtes les enfants d'Hachem votre D." : c'est pourquoi si vos pères de chair et de sang décèdent, ne vous tailladez point le corps, car ce n'est pas pour autant que vous êtes orphelins puisque vous possédez un Père vivant et éternel, Béni-Soit-Il. Ce n'est pas comme les idolâtres qui, lorsque décèdent leur père, ont une raison de se taillader le corps puisqu'à part lui, ils n'ont rien d'autre que du bois et des pierres qui ne peuvent les réconforter, comme l'exprime le prophète (Jérémie 2, 27) : "Ils disent au bois : tu es mon père, et à la pierre, tu nous as enfantés." »

La déclaration que fit le Machguia'h Rabbi Yérou'ham de Mir, après le décès du 'Hafetz Haïm, lorsque tous ressentirent que les ténèbres s'étaient abattus sur le monde, est connue : « Certes, dit-il, le 'Hafetz Haïm nous a quitté, mais Celui qui a fait le 'Hafetz Haïm est encore vivant et présent ! »

Un des fils du Birkate Avraham lui demanda un jour de l'aide pour sa



subsistance. « Te semble-t-il, lui répondit ce dernier, que le Saint-Béni-Soit-Il est mon Père dans le Ciel, tandis que pour toi, il n'est que ton Grand-Père Céleste (...) ? Sache qu'Il est ton Père comme Il est le mien, et Il déversera Sa bonté sur toi tel un père sur son fils. »

Il est tout à fait à propos de rapporter ici les paroles chargées d'enseignements du Gaon Yaakov (imprimé dans le Eyne Yaakov) sur l'histoire que rapporte la Guemara (Taanite 22a) : Rav Broka rencontra le prophète Eliahou sur le marché de Léfète et lui demanda : « Y a-t-il ici quelqu'un ici qui a droit au monde futur ? » Eliahou lui désigna deux hommes. Rav Broka alla s'enquérir auprès d'eux des bonnes actions qui leur donnaient droit à un tel mérite. « Nous sommes deux amuseurs, lui répondirent-ils, et nous réjouissons les gens tristes. Et aussi, lorsque nous voyons que deux personnes se disputent, nous nous efforçons de les réconcilier. » Le Gaon Yaakov pose sur cette Guemara plusieurs questions : pourquoi Rav Broka 'Houzaa avait-il besoin de savoir qui avait droit au monde futur ? Etais-il intéressé à trouver un bon parti pour ses enfants ? Plus difficile encore à comprendre est la réponse d'Eliahou qui lui désigna en effet des gens encore vivants. Il est pourtant dit explicitement (Job 15, 15) : « *Même en Ses Saints, Il n'a pas confiance* » : tant que le mauvais penchant est en l'homme, peut-on savoir quelle sera sa fin ? Au sujet des Patriarches, on voit que pour la même raison, Hachem n'associa pas Son Nom au leur de leur vivant (cf. Tan'houma Toldote 7).

Par sa question, Rav Broka, répondit-il, désirait savoir s'il existait quelqu'un dans ce monde qui pouvait avoir un avant-goût du monde futur. Il voulait ainsi apprendre comment y goûter lui-même. Car aucun plaisir de ce monde n'est a priori exempt d'une quelconque peine. Par exemple, quelqu'un qui mangerait à satiété de tous les meilleurs mets du monde finirait par se lamenter des maladies qui en découleraient, sans compter de l'absence de ses amis ou de la perte d'argent, ou encore des disputes

qu'il pourrait engendrer. Tandis que le plaisir du monde futur, lui, est entier et associé à aucune peine. C'est le plaisir véritable. Celui qui voudrait en avoir un avant-goût tout en étant encore dans ce monde le pourrait à condition d'être joyeux à chaque instant de sa vie, et d'accepter tout ce qu'Hachem lui a préparé, avec joie, sans jamais s'affliger de ce qui lui arrive, sachant que tout provient d'Hachem. Et s'il voyait d'autres personnes être peinées ou se disputer, il s'efforcerait de faire régner la paix entre elles et tenterait de les rendre heureuses. Ce serait alors un reflet du monde futur dans lequel n'existe ni peine ni colère, où l'on éprouve une paix et un plaisir parfaits. C'est, ajoute le Gaon Yaakov, le sens profond de la bénédiction mentionnée dans la Guemara (Brakhot 17a) : « Tu verras ton monde de ton vivant », à savoir que déjà de son vivant dans ce monde, l'homme pourra avoir une idée du plaisir éprouvé dans le monde futur dans la sérénité, la joie et l'allégresse. Et c'est ce que Rav Broka demanda à Eliahou : « Y a-t-il dans ce monde des gens qui peuvent appréhender quelque peu le plaisir du monde futur afin de pouvoir en concevoir l'essence ? » Et il lui montra ces deux comédiens qui étaient toujours joyeux et qui, en outre, faisaient régner la paix entre l'homme et son prochain (...).

La Guemara (Nida 31a) rapporte le commentaire suivant au nom de Rav Yossef :

Il est écrit (Isaïe 12, 1) : « *Et tu diras en ce jour : 'Je Te remercie Hachem, d'avoir fait éclater sur moi Ta colère ! Car Ta colère s'apaise et Tu me consoles.'* » De quoi parle-t-on ? De deux hommes qui s'apprêtaient à voyager pour les besoins de leur commerce. Une écharde se planta dans le pied de l'un d'eux (ce qui lui fit rater le départ du navire sur lequel il devait embarquer). Il se mit à jurer et à maudire (à cause de la peine d'avoir ainsi manqué une bonne affaire). Quelque temps après, il apprit que ce bateau, sur lequel son ami se trouvait, avait fait naufrage. Il se mit à louer le Ciel (d'avoir eu lui-même la vie sauve). C'est ce qui est écrit : « *Car Ta colère s'apaise et Tu me consoles.* »



Une fois, un homme dut se rendre dans une autre ville pour affaires mais rata son bus. Il dut commander un taxi qui lui coûta plusieurs fois le prix qu'il aurait dû payer. De plus, il dut l'attendre un long moment, ce qui le mit dans tous ses états. L'ami qui l'accompagnait lui dit : « Si tu apprenais que (D. préserve) l'autobus dans lequel tu voulais voyager avait fait un très grave accident, qu'il s'était retourné entièrement et que tous ses voyageurs avaient péri ou avaient été blessés, combien aurais-tu remercié le Ciel de t'avoir mis en retard et d'avoir ainsi préservé ta vie ! A présent, accorde-moi une chose : est-ce que pour te donner ce bon sentiment, le Saint-Béni-Soit-Il doit faire subir un malheur aux passagers de cet autobus ? Réjouis-toi et rends-Lui grâce à chaque pas, même si tu ne vois pas de tes propres yeux le bienfait qui sortira de ce mal ! »

### **'Le don du pauvre' : le Saint-Béni-Soit-Il envoie le pauvre comme don au riche**

« *Or, il ne manquera pas de pauvres dans le pays, c'est pourquoi Je t'ordonne en disant : ouvre, ouvre-lui ta main, à ton frère, au pauvre, à l'indigent qui sera dans ton pays !* » (15, 11)

Le Ketav Sofer explique que l'expression « *c'est pourquoi* » employée dans le verset contient en allusion le fait qu'Hachem adresse les paroles suivantes à l'homme : « *Il ne manquera pas de pauvre* », voulant signifier : « Je ne laisserai pas le pauvre être **manquant** et mourir de faim (à D. ne plaise), mais il trouvera tout le temps de quoi subvenir à ses besoins. Seulement, comme Je sais que toutes sortes de malheurs menacent de s'abattre sur toi, et que Je désire t'en préserver, "c'est pourquoi" Je t'ordonne en te disant "*ouvre, ouvre-lui ta main*" et, grâce à cela, tu échapperas à tous les maux. » C'est en outre ce que vient exprimer le verset « *ouvre-lui ta main* », comme s'il s'agissait de mendier une grâce et non pas l'inverse. Le pauvre est comme un don que Je te fais en l'envoyant vers toi afin que tu lui donnes et que tu te préerves ainsi de tous les malheurs. La surprenante histoire qui suit a été

rapportée par une des personnalités marquantes de Jérusalem :

Jeune Avreh, il fut atteint (que D. nous préserve) de la maladie. Abattu, il se rendit à la synagogue 'Hayé Olam qui se trouve au Kikar Chabbat (nombre de grands hommes de Jérusalem la fréquentaient alors) et s'adressa à Rabbi Mordekhai de Zwill (qui n'occupait pas encore la fonction de Rav) à qui il remit une grosse somme pour le rachat de son âme. Celui-ci lui fit une bénédiction de prompte guérison et de délivrance. Et de fait, quelque temps après seulement, il fut miraculeusement et entièrement guéri. Trente ans s'écoulèrent et cet homme fut à nouveau frappé de la même maladie. Aussitôt, il se rendit chez Rav Mordekhai de Zwill, qui avait entre-temps été nommé Rabbi. Après qu'il lui eut confié son malheur, le Rav lui dit :

« Va trouver un pauvre et présente-toi à lui. Puis, remets-lui le 'rachat de ton âme' et il te bénira pour une guérison complète.

- Pourquoi, il y a trente ans, le Rabbi avait-il reçu lui-même ce rachat en entraînant ainsi immédiatement ma guérison, et m'envoie-t-il à présent chez les autres ?

- A ce moment-là, j'étais pauvre, dénué de tout et lorsque tu m'as apporté cet argent du rachat, cela m'a permis de subsister. Ce fut par le mérite de la bénédiction de la Torah elle-même qui promet : « *Car pour le prix de cette conduite Hachem ton D. te bénira* », que tu as été délivré et entièrement guéri. Mais à présent que j'ai été nommé Rabbi et que ma situation s'est améliorée, tu n'as aucune raison de venir chez moi. En faisant profiter de ton argent un véritable indigent, je te promets que tu seras sauvé par le mérite de la bienfaisance ! »

Le Midrach (Béréchit Rabba 59, 1) raconte que Rabbi Méir se rendit une fois dans la ville de Mamela et y constata que l'on y décédait jeune, avant même d'avoir des cheveux blancs. Il demanda à ses habitants : « Peut-être êtes-vous de la descendance de Héli Hacohen à propos duquel il est écrit



(Chemouïl I 2, 33) : "Ton âme se désolera en voyant tout espoir de ta race s'éteindre à l'âge d'homme ?"

- Rabbi, priez pour nous !, le supplièrent-ils.

- Allez prodiguer la charité, leur répondit-il, et vous mériterez la vieillesse ! »

Et il leur rapporta le verset suivant à l'appui: «*La couronne d'une splendide vieillesse, tu la rencontreras sur le chemin de la charité.* » (Proverbes 16, 31) : un homme mérite d'autant plus la longévité qu'il prodigue de ses propres biens à autrui.

Nos Sages (Vaykra Rabba 34, 8) commentent à ce sujet ce que Ruth dit à Naomie à propos de Boaz (qui lui prodigua l'aumône en lui donnant à manger) : « *le nom de l'homme à qui j'ai fait du bien aujourd'hui est Boaz* ». Il n'est pas écrit « *qui m'a fait du bien* », mais « *à qui j'ai fait du bien* » : car le pauvre prodigue davantage au riche que celui-ci prodigue au pauvre.

Certains commentateurs rapportent dans le même esprit, la phrase : « Toute la subsistance d'un homme est fixée (pour toute l'année à Roch Hachana) », et l'expliquent de la manière suivante : il arrive que soit décrétée à l'encontre d'une personne la perte d'une certaine somme d'argent. Lorsque celle-ci en fait don à un pauvre, c'est comme s'il lui donnait le mérite de faire en sorte que cette sentence s'applique tout en faisant une Mitsva (cette perte devant de toute façon se produire). Personne ne serait assez stupide pour préférer perdre son argent purement et simplement alors qu'il pourrait le faire en accomplissant la Mitsva de la charité et qu'il gagnerait alors doublement : la Mitsva elle-même et le bénéfice d'être ainsi protégé de tout malheur car, comme il est dit : « La charité sauve de la mort. » (Proverbes 10, 2) C'est à ce sujet qu'il est dit : plus que le riche prodigue au pauvre, le pauvre prodigue au riche.

J'ai entendu l'histoire extraordinaire qui suit de son protagoniste :

Un homme droit et craignant D. qui possède une chaîne de magasins établis dans plusieurs villes d'Eretz Israël a réussi, avec l'aide d'Hachem, à prospérer au-delà de toute espérance. Un jour, les pouvoirs publics décidèrent de vérifier minutieusement ses comptes. Ils envoyèrent à cette fin des 'espions' qui découvrirent qu'un des vendeurs de l'un de ses magasins avait oublié d'inscrire une des recettes. Il ne leur en fallut pas plus pour déclarer non-valides les comptes de toute la chaîne. En outre, ils envoyèrent une lettre au chef de gestion, pénalisant le patron de cette chaîne d'une amende de cinq cent mille chékels. Le conseiller financier de la chaîne alla leur exprimer son désaccord, arguant que cela provoquerait la faillite de l'entreprise qui serait alors de toute façon dans l'impossibilité de payer quoi que ce soit. Les agents du fisc lui demandèrent jusqu'à quel montant ils pouvaient aller afin qu'ils puissent payer. Il répondit que l'entreprise ne pouvait se permettre de régler plus de vingt-mille chékels. A ces mots, la colère des agents s'enflamma et ils le renvoyèrent de leur bureau en le menaçant en outre de procéder à une vérification des livres de comptes des sept dernières années. Qui sait quelles infractions ils y trouveraient, ce qui augmenterait la pénalité (à D. ne plaise).

Au bout d'un mois, le conseiller financier reçut une nouvelle convocation des agents. Mais il refusa fermement d'échanger le moindre mot avec eux tant qu'ils ne lui permettraient pas de parler à leur responsable. Après de nombreuses tractations qui durèrent plusieurs mois, ils parvinrent à un accord la veille de Pourim 5779 (2019) : le fisc se 'contenterait' d'une amende de cent cinquante mille chékels, une fois que les deux parties auraient signé un formulaire en bonne et due forme.

C'est ici que commence l'essentiel de cette histoire : durant toute la journée de Pourim, le patron de la chaîne distribua cent mille chékels aux pauvres. Miraculeusement, juste après Pourim, un accord écrit du fisc arriva, sur lequel figurait qu'ils avaient



convenu d'une amende de cinquante mille chékels et pas davantage, et qu'en outre, il ne serait pas tenu de payer cette somme mais qu'elle serait déduite de sommes que les impôts devaient lui rembourser ! Ce qu'il avait distribué aux pauvres avait été déduit au chékel près dans le Ciel de ce qu'il aurait dû payer aux impôts !

### **Donner avec des mots : la Mitsva de bienfaisance grâce à la parole**

« *Car pour prix de cette conduite, Hachem ton D. Te bénira (...) c'est pourquoi Je t'ordonne en disant : ouvre, ouvre ta main à ton frère (...)* » (15, 10-11)

L'Admour de Rougine explique que l'ajout des mots « *en disant* » vient suggérer cet enseignement de la Guemara (Baba Batra 9b) : « Celui qui donne une pièce à un pauvre est béni de six bénédictions et celui qui le console par des paroles est béni de onze bénédictions. » C'est, dès lors, ce que la Torah désire nous apprendre : si le pauvre a honte de prendre l'aumône, « *Je t'ordonne en disant* (litt. : de dire) », dis-lui des paroles de consolation, prie-le et incite-le à prendre dès à présent tout ce dont il a besoin. Lorsqu'Hachem l'aidera, lui-même pourra alors accomplir « *ouvre, ouvre la main à ton frère* » et prodiguer à son prochain ce dont il aura besoin.

Rabbénou Yossef Né'hémia explique lui aussi la même idée en la déduisant, pour sa part, des mots du verset : « *car pour prix de cette conduite* » (en hébreu, l'expression employée est *בְּמַלְלַת הָדָבָר* et le mot *הָדָבָר*, cette chose, signifie également 'cette parole', n.d.t). Il explique que la Torah suggère ainsi qu'il incombe à celui qui donne de prodiguer des paroles bienfaisantes au pauvre en allégeant sa peine et en tentant de comprendre ce qu'il ressent afin de pouvoir le consoler en conséquence.

Dans le livre Agane Asakhar (biographie du Rav Avraham Gani'hovski) est rapportée l'histoire suivante: Rav Avraham Gani'hovski apprit un jour qu'un de ses amis, un Grand Rav de la génération, était tombé malade, et il alla lui rendre visite. Lorsqu'il arriva chez

lui, il s'avéra qu'il était déjà guéri, grâce à D. Ils se réjouirent tous les deux de s'être rencontrés, et Rabbi Avraham lui raconta alors une anecdote dont il se souvint au sujet du 'Hidouché Harim :

La Rabbanite lui reprocha un jour : « Pourquoi le Rabbi ne prend-il pas soin de sa santé ? Il réduit tellement sa ration de nourriture et ne s'accorde presque pas de repos. Comment pourrait-il tenir le coup ?

-Pourquoi, lui répondit-il, ton père m'a-t-il choisi comme gendre ? Car ce qu'un autre parvient à étudier en un jour, j'y parviens en deux heures. Et aussi, parce que tandis qu'un autre a besoin d'une nuit de sommeil, seulement une heure me suffit ! »

Rabbi Avraham dit alors à ce Gadol Hador : « Tandis qu'un autre aurait eu besoin de deux semaines pour guérir, il a suffi au Rav de seulement deux heures ! » Ce même Gadol Hador lui aussi lui raconta alors, en guise de réponse, une anecdote :

L'épouse du Chohel Ou Méchiv était très intelligente et faisait du commerce de tissage. Une fois, elle raconta à son mari qu'on l'avait trompée d'une grosse somme d'argent et qu'elle était très peinée de cette perte. Le Chohel Ou Méchiv l'écouta attentivement. Cependant, après quelques minutes, elle remarqua qu'il était retourné assidument à son étude, comme si rien ne s'était passé.

« Cela ne te fait rien, lui dit-elle sur un ton de reproche, que j'ai subi une telle perte ? Comment peux-tu continuer à étudier comme si de rien n'était ?

-Pourquoi, lui répondit son illustre mari, ton père m'a-t-il choisi comme gendre ? Car ce qu'un autre met deux semaines à étudier, je l'étudie en peu de temps. De même, ce dont un autre se lamente pendant longtemps, il ne me faut que quelques minutes pour m'en remettre ! »

En sortant, Rav Avraham Gani'hovski dit au Gadol : « L'histoire qu'a racontée le Rav est meilleure que la mienne au sujet du 'Hidouché Harim, par la morale qu'elle



contient. En vérité, expliqua-t-il, le Chohel Ou Méchiv, qui était entièrement plongé dans son étude jours et nuits sans jamais s'interrompre durant toute sa vie, aurait pu lui répondre suivant sa propre approche des choses et dans son propre langage, en lui disant simplement : que nous importe l'argent ! Comment et sur quoi peut-on se lamenter à propos du monde matériel qui n'est que passager ? Qu'avons-nous, toi et moi, à faire de cela une histoire ? La Torah m'est plus chère que tout l'argent et l'or du monde ! Pourquoi ne lui a-t-il pas répondu de cette manière ? Parce qu'il comprit que même si lui-même ressentait ainsi les choses, cependant la Rabbanite, elle, n'étudiait pas la Torah et sa sensibilité n'était pas la même que la sienne. De ce fait, il trouva une manière de lui répondre susceptible de la consoler et qui correspondait à sa conception

des choses. De là, poursuivit-il, on peut apprendre que si l'on écoute quelqu'un qui est en détresse (à D. ne plaise), on ne devra pas lui répondre ce que nous nous serions dit à nous-même dans la même situation (« Allez ! Ce n'est rien, pourquoi en fais-tu une histoire, etc. »). Car, parfois, si une telle situation ne nous a pas fait de peine, cependant pour quelqu'un d'autre, elle peut être considérée comme une grande épreuve qui la touche profondément. Il incombe dès lors de s'efforcer de trouver les mots qui correspondent à sa sensibilité afin de la consoler. »

« De fait, ajouta Rav Avraham, même l'homme le plus stupide trouve toujours le moyen le plus intelligent d'obtenir ce qu'il désire. De même, si un homme ressent réellement la peine de son prochain, il saura à coup sûr trouver les paroles apaisantes qu'il veut et qu'il doit entendre ! »

